

Période de festivités

Party de Noël du Club des 50 ans et +

Le samedi **17 décembre 2016** dès 20 heures - Soirée dansante
au centre communautaire

Loisirs de Saint-René - Noël des enfants

Le samedi **17 décembre 2016** dès 13 heures, au centre communautaire.

Chevaliers de Colomb Brunch et Bingo

Le dimanche **18 décembre 2016** de 8 heures à midi, au centre communautaire.

Bingo « Dinde » à compter de 13 h 15



*Au cours de la période des fêtes, le bureau de l'administration
sera fermé à compter du 17 décembre 2016.*

L'horaire habituel reprendra le 5 janvier 2017.

Nos meilleurs vœux!

Moment de réflexion en cette belle saison des fêtes

« Aucun autre jour de l'année n'a le pouvoir d'Amour universel du jour de Noël. »

Le Service régional de sécurité incendie vous souhaite un joyeux temps des fêtes!

- Quelques petits astuces préventifs **Pour joindre le service : 418 562-6734**
- Gardez les sorties de votre habitation bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Assurez-vous que les avertisseurs de fumée fonctionnent.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) si vous avez un système de chauffage à combustion lente.
- Préparez un plan d'évacuation et exercez-vous à évacuer. Faites-en un jeu avec les enfants!

Un joyeux temps des fêtes en toute sécurité!



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

54^e édition - Décembre 2016

Service de l'administration vous informe...

Résolution 2016-12-283 - Adoption - Prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 - Dépenses et recettes.

Résolution 2016-12-284 - Adoption - Programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019.

Résolution 2016-12-285 - Adoption - Règlement numéro 2016-17, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et des taxes spéciale ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 ».

Résolution 2016-12-293 - Adoption - Règlement numéro 2016-16, intitulé « Règlement sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-03.

Résolution 2016-12-294 - Adjudication de contrat - Réfection des installations de production et de distribution d'eau potable - Allen Entrepreneur général inc. - Coûts des travaux: 147 370 \$, taxes en sus.

Résolution 2016-12-300 - Participation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane - Étude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie - Désignation de la MRC de La Matanie à titre d'organisation responsable du dossier.

Résolution 2016-12-301 - Installation d'un lien Internet au bâtiment du 6, rue du Puits, Saint-René-de-Matane - Suivi de production et de distribution d'eau potable du réseau d'aqueduc - Abrogation de la résolution 2016-12-273.

Résolution 2016-12-303 - Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Réalisation de travaux - Demande d'aide financière - Exercice financier 2016-2017.

2016-12-305 - Comité des loisirs - Fête de Noël pour les familles - 17 décembre 2016 - Participation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane - (250 \$).

On passe le flambeau...

L'adjointe administrative Diane Gagnon, au 31 décembre 2016, remettra le flambeau à Mme Lisette Landry de Matane, qui deviendra la nouvelle adjointe administrative. L'école buissonnière et la clé des champs attendent Diane après avoir consacré 19 ans et demi au monde municipal. Elle quitte le service de l'administration avec le sentiment du travail accompli.

Le conseil et les employés municipaux remercient chaleureusement Diane pour l'excellent travail accompli et lui souhaitent une belle et bonne retraite. Mille Mercis!

Pour votre information – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Par la résolution 2016-12-283, le conseil municipal a adopté les dépenses prévues pour l'exercice financier 2017. Ces dépenses s'élèvent à **1 515 752 \$**, réparties comme suit :

Administration générale (2016 : 343 210 \$)	318 873 \$
Sécurité publique (2016 : 176 260 \$)	210 913 \$
Transport (2016 : 299 551 \$)	353 003 \$
Hygiène du milieu (2016 : 195 809 \$)	245 155 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire (2016 : 67 237 \$)	77 959 \$
Loisirs et culture (2016 : 11 525 \$)	18 266 \$
Frais de banque (2016 : 1 200 \$)	1 200 \$
Équipements régionaux (2016 : 24 062 \$)	18 094 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital) (2016 : 23 200 \$)	24 000 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (2016 : 8 200 \$)	9 000 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 – Assainissement des eaux (2016 : 143 400 \$)	146 900 \$
Intérêts sur emprunts (2016 : 106 602 \$)	92 389 \$

Par la résolution 2016-12-283, le conseil municipal a adopté les recettes prévues pour l'exercice financier 2017. Ces recettes s'élèvent à **1 515 752 \$**, réparties comme suit :

Recettes spécifiques	623 783 \$
Autres recettes de sources locales (2016 : 26 597 \$) (redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	28 002 \$
Autres recettes (aqueduc, égout, ordures et boues des fosses septiques) (201 : 165 818 \$)	229 804 \$
Compensation - Réseau local de voirie (2016 : 84 837 \$)	84 837 \$
Compensation - Terres publiques (2016 : 62 377 \$)	62 377 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (2016 : 145 909 \$)	145 909 \$
Règlements d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village Règlement d'emprunt n° 2009-06 – Plan et devis (2016 : 2 319 \$)	2 319 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau- Gagnon et village Règlement d'emprunt n° 2011-04 (2016 : 18 188 \$)	18 188 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village Règlement d'emprunt n° 2011-04 (2016 : 57 658 \$)	52 347 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation (2016 : 242 200\$)	257 900 \$
Immeuble de l'école primaire (2016 : 18 000 \$)	18 000 \$
Péréquation (2016 : 224 200 \$)	239 900 \$
Recettes de la taxe spéciale (2016 : 10 148 \$)	9 213 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire – Règlement d'emprunt n° 2011-04 - 63 947 900 \$ x 0,0077816 \$/100 \$	
Pour combler la différence entre les dépenses et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation est la suivante :	
Recettes de la taxe foncière générale (2016 : 551 869 \$ - Évaluation de 54 104 800 \$)	607 505 \$
Une taxe foncière générale de 0,95 \$/100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 63 947 900 \$	
Affectation du surplus (2016 : 11 673 \$)	17 351 \$

Par la résolution 2016-12-284, le conseil municipal a adopté le programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019, totalisant la somme de **cent trente-quatre mille dollars (125 000 \$)**, à savoir :

Total des dépenses anticipées	Année 2017	Année 2018	Année 2019
125 000 \$ 134 000 \$ } 39 000 \$ pour 2016 55 000 \$ pour 2017 40 000 \$ pour 2018	45 000 \$	40 000 \$	40 000 \$

Le taux des taxes fixes et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent à l'exercice financier 2017.

Les tarifs de compensation pour les services de l'aqueduc et de l'égout sont fixés pour l'exercice financier 2016, comme suit :

	Aqueduc - Village	Égout - Village	Égout – Ruisseau-Gagnon
Logement	232,84 \$ (2016 : 236,46 \$)	197,19 \$ (2016 : 194,13 \$)	245,06 \$ (2016 : 246,03 \$)
Commerce	232,84 \$ (2016 : 236,46 \$)	197,19 \$ (2016 : 194,13 \$)	245,06 \$ (2016 : 246,03 \$)

Les taxes fixes concernant l'assainissement des eaux usées sont fixées pour l'exercice financier 2017, comme suit :

Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Ruisseau-Gagnon et du village (159 unités) Règlement d'emprunt n° 2009-06 – Plans et devis (2016 : 15,95 \$)	14,63 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Ruisseau Gagnon (39 unités) Règlement d'emprunt n° 2011-04 (2016 : 513,66 \$)	472,40 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Ruisseau-Gagnon et du village (159 unités) Règlement d'emprunt n° 2011-04 (2015 : 358,12 \$)	326,15 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Village (4 unités : terrains vacants) Règlement d'emprunt n° 2011-04 (2016 : 89,53 \$)	81,54 \$

Les tarifs des compensations pour le service des collectes des matières résiduelles et des matières recyclables sont fixés pour l'exercice financier 2017, comme suit :

Casse-croûte saisonnier (2016 : 125 \$)	150 \$
Chalet (2016 : 78 \$)	94 \$
Commerce (2016 : 225 \$)	300 \$
Unité d'habitation (2016 : 155 \$)	185 \$

Le tarif de compensation pour le service de vidange et de disposition des boues des fosses septiques et des puisards est fixé pour l'exercice financier 2016, comme suit :

Résidence (2016 : 194,65 \$)	200,06 \$
------------------------------	-----------

Le tarif pour la licence de chien est fixé à 5 \$ pour l'exercice financier 2017. Ce tarif est indivis, c'est-à-dire qu'aucun remboursement n'est effectué et qu'aucune diminution n'est accordée dans le cas où un propriétaire n'a pas plus de chien en cours d'année. (2016 : 5 \$)

Le taux de l'intérêt s'appliquant aux taxes, tarifs, compensations, permis, licences et/ou créances dus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2017. (2016 : 12 %)

La Municipalité a adopté le règlement n° 2016-17, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 ». Le règlement n° 2014-06, intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations » comme son nom l'indique établit les modalités de paiement.

